

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-2, et L. 712-2** du Code de l'Éducation
- VU le décret 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU les délibérations n°2021-55, 2021-66 et 2021-86 du Conseil d'administration** approuvant les propositions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire portant création et renouvellement des diplômes d'université et des diplômes interuniversitaires pour la campagne 2021-2025 ;
- VU la délibération de la CFVU n°2021-23 en date du 23 septembre 2021** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence, Licence professionnelle et Master ;
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR d'Arts et Sciences Humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2022-2023 sont composés des personnes désignées ci-après :

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

DU Case Management : réussir ensemble l'accompagnement des parcours « complexes »

Présidente : Corinne ROUGERIE
Membres : Hervé BRETON
Gabriel DELAUNOY

DU Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie

Président : Robert COURTOIS
Membres : Ingrid BERTSCH (Psychologue CHU Tours)
Wissam EL HAGE (PUPH Psychiatrie)
Catherine POTARD (Université Angers)
Pauline SAINT-MARTIN (IPH Médecine Légale)
Alexis VANCAPPEL

DU Histoires de vie en formation (HIVIF) : approche expérientielle, recherche biographique

Président : Hervé BRETON
Membres : Sandrine CESVRE
Corinne ROUGERIE

DU La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap

Présidente : Isabelle GREGOIRE
Membres : Roger FONTAINE
Geneviève SCHNEIDER

DU Musicien Intervenant (DUMI)

Présidente : Sébastien DURAND
Membres : Isabelle GREGOIRE
Audrey PERRIGAUD

DU Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie

Présidente : Colette AGUERRE
Membres : Caroline GIRAUDEAU
Christian REVEILLERE

DU Technique projectives parcours adultes et personnes âgées

Présidente : Sophie PIVRY
Membres : Sophie CANDIARD
Aurore HUARD (psychologue CHU de Tours)
Olivier ROUVRE (psychologue CHU de Tours)

DU Techniques projectives parcours enfants et adolescents

Présidente : Sophie PIVRY
Membres : Sophie CANDIARD
Aurore HUARD (psychologue CHU de Tours)
Olivier ROUVRE (psychologue CHU de Tours)

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 23 novembre 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire




Florent MALRIEU

Modification du Jury DU Musicien Intervenant année universitaire 2022-2023

À compter du jour de la signature du présent arrêté, la composition du jury **DU Musicien Intervenant**, année universitaire 2022-2023 est modifiée :

Monsieur **Hervé BRETON** remplace Madame **Isabelle GREGOIRE**

Sont ajoutés :

Représentant Ministère de l'Éducation Nationale :

Francis DRAGON (IEN, référent éducation artistique et culturelle)

Représentants du ministère de la Culture :

Pascal CARATY (Directeur Conservatoire Amboise)

Céline MOREL (Directrice de Ceparvov)

Fait à Tours, le 19 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU